

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

Décision du Maire (n°2026-20)

Le Passage d'Agen, le 10 août 2026

OBJET : Ecole maternelle René Bétuing

Travaux d'amélioration énergétique et confort d'été

Marché n° PA 25 03 T COM – Lot n°4

Acte de sous-traitance sans incidence financière

Le Maire de la ville du PASSAGE D'AGEN,

Vu l'article L.2122-22 C.G.C.T.,

Vu la délibération n°2026-54 du 15 avril 2026, portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil municipal, visée par les services préfectoraux le 20 avril 2026,

Vu la décision du maire n°2025-1 en date du 8 janvier 2025, aux termes de laquelle la maîtrise d'œuvre des travaux d'amélioration énergétique de l'école maternelle René Bétuing a été confiée à Monsieur Jean-Pierre RAUDE – architecte DPLG, visée par les services préfectoraux le 8 janvier 2025,

Vu la décision du maire n°2025-2 en date du 9 janvier 2025, prenant en compte pour la mission d'études techniques se rapportant aux travaux d'amélioration énergétique, la sous-traitance entre Monsieur Jean-Pierre RAUDE – architecte DPLG, attributaire et le Bureau d'Etudes SIEA, visée par les services préfectoraux le 9 janvier 2025,

Vu la décision du maire n°2025-12 en date du 7 avril 2025 aux termes de laquelle il est procédé à la dévolution des lots n°1, n°2, n°3, n°4 et n°5, relatifs au marché de Travaux d'amélioration énergétique et confort d'été à l'école maternelle René Bétuing, visée par les services préfectoraux le 8 avril 2025,

Vu la décision du maire n°2025-34 en date du 18 septembre 2025 aux termes de laquelle il est procédé à l'affermissement de la tranche optionnelle, visée par les services préfectoraux le 19 septembre 2025,

Considérant qu'au titre dudit marché, il convient de prendre en compte pour le lot n°4 « Faux-plafonds – isolation », la sous-traitance à intervenir entre la Société MORETTI et l'entreprise LESCOUT Mickaël, relative à la pose d'ossature et dalles pour un montant de 2 887,00 € H.T.,

DÉCIDE

☞ De signer pour le lot n°4 du marché susvisé, l'acte de sous-traitance à intervenir entre la Société MORETTI, sise 25 rue Paganel à Agen (47002) et l'entreprise LESCOUT Mickaël, sise 14 rue des Amandiers à Dunes (82340).

● Etant précisé que cette sous-traitance n'a aucune incidence financière sur le montant total du marché (tranche ferme + tranche optionnelle) fixé à 292 587,18 € H.T..

● La présente dépense sera imputée à l'article 21312 section d'investissement du Budget de la Commune.



Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint,

Jean-Louis JIMENEZ.